

SMICTOM LOT GARONNE BAISE

Comité Syndical du 23 septembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 23 septembre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Bruch, à l'espace des deux tours, salle Bourguine de Castillon, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI. Convocations régulièrement adressées le 15/09/2021.

Nombre de délégués syndicaux
en exercice: 24 délégués
n° ordre 2021-22
Présents : 21 votants : 20

Étaient présents : 21 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Nathalie BURGER (suppléante) partie à 18h00 avant le vote de la DL 2021-27, Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Christian GIRARDI parti à 18h00 avant le vote de la DL 2021-27, Christian LAFOUGERE, Philippe LAGARDE parti à 18h00 avant le vote de la DL 2021-27, Aldo RUGGERI, Alain MOULUCOU (suppléant), Christophe MELON (suppléant), Patrick YON (suppléant), Jean-Pierre DESPERIERE (suppléant) (11 présents)

Albret Communauté : Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN arrivée à 17h45 pour le vote de la DL 2021-025/DL 2021-026/DL 2021-027, Isabelle SALIS, Laurence BENLLOCH (suppléante), Messieurs Joël CHRETIEN, Lionel LABARTHE (suppléant), Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Dominique BOTTEON (suppléant), Didier SOUBIRON (10 présents)

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Viviane BERNEDE, Messieurs Olivier REYNES, Jean-Marie BOE

Albret Communauté : Messieurs Jean-Louis MOLINIE, Francis MALISANI, Jacques LAMBERT, Dominique HANROT, Christophe BESSIERES, Pascal LEGENDRE,

Pouvoirs de vote : 0

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur
Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Ressources Humaines
Madame Aurélie CEREZUELA : Chargée de Communication
Madame SANS Laurence : Secrétariat de Direction
Monsieur Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté

AR Prefecture

047-200020550-20210923-DL2021_022-DE
Reçu le 30/09/2021
Publié le 30/09/2021

N° ordre : 2021-022 Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) / Postes vacants

Monsieur le Président expose que depuis l'annulation des élections municipales de la commune d'AIGUILLON, membre de la communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, un poste de titulaire et un poste suppléant au sein de la CAO du SMICTOM LGB sont vacants.

M. le Président rappelle que la CAO du SMICTOM LGB est composé de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

M. le Président rappelle que suite à l'annulation des élections municipales de la commune d'Aiguillon, les représentants de la commune au sein du SMICTOM LGB ont été désignés par délibération de la communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas le 10 mai 2021.

M. le Président rappelle que Monsieur Christophe MELON était désigné comme membre titulaire de la CAO et Monsieur Christian GIRARDI comme membre par délibération n°2020-25 du 30 juillet 2020 fixant également les conditions de fonctionnement.

Il convient de procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la CAO.

Il est proposé de procéder par un vote à main levée, sous réserve que les membres l'acceptent à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, : à l'unanimité

- Article 1 : Décide de ne pas procéder par un vote à bulletin secret
- Article 2 : Désigne les délégués suivant pour siéger à la CAO du SMICTOM LGB :
 - o Titulaire : Christophe MELON
 - o Suppléant : Dominique HANROT
- Article 3 : Précise que la liste des membres de la CAO est fixée comme suit :
-

- o Titulaires :

Robert LINOSSIER
Henri DE COLOMBEL
Nathalie BUGER
Jean-Marie BOE
Christophe MELON

AR Prefecture

047-200020550-20210923-DL2021_022-DE
Reçu le 30/09/2021
Publié le 30/09/2021

○ Suppléants :

Jean-Louis MOLINIE
Michel MASSET
Pascal LEGENDRE
Dominique HANROT
Christian LAFOUGERE

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 30/09/2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Président
Alain LORENZELLI